

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE
BAIE-COMEAU TENUE LE LUNDI 16 MARS 2026, À 19 h 30,
AU 19, AVENUE MARQUETTE, EN LA SALLE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL.**

Sont présents(e)s : M. Michel Desbiens, maire
M. Sylvain Girard, conseiller
Mme Joannie Lajeunesse, conseillère
M. Serge Deschênes, conseiller
Mme Carole Deschênes, conseillère
M. Bernard Levesque, conseiller
M. Michel Beaulieu, conseiller
Mme Lysandre St-Pierre, conseillère
M. Marc Rainville, conseiller

Sont aussi présent(e)s : M^e François Corriveau, directeur général
M^e Clémence Richard, greffière

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire, monsieur Michel Desbiens, constatant quorum, ouvre la séance à 19 h 30.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2026-98

Il est proposé par : Michel Beaulieu
Appuyé(e) par : Joannie Lajeunesse

D'adopter l'ordre du jour de la présente séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**3. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU
23 FÉVRIER 2026**

2026-99

Considérant qu'une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du 23 février 2026, à 16 h 45, a été remise à chaque membre du conseil au moins 24 heures avant cette séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture, suivant la *Loi sur les cités et villes*;

Il est proposé par : Serge Deschênes
Appuyé(e) par : Bernard Levesque

D'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du 23 février 2026, à 16 h 45, au 19, avenue Marquette.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. PROJETS DE RÉOLUTIONS ÉMANANT DES COMITÉS GÉNÉRAUX

4.1. Comité général spécial du 23 février 2026

**4.1.1. Conversion d'un poste de contremaître à un poste syndiqué de
technicien - flotte et équipements au Service des travaux publics**

2026-100

Il est proposé par : Sylvain Girard
Appuyé(e) par : Lysandre St-Pierre

De donner suite au rapport de la directrice des ressources humaines portant le numéro RH2026-11 et de procéder à l'abolition du 2^e poste de contremaître mécanique afin de créer un poste de technicien - flotte et équipements sous l'accréditation du Syndicat des employés de bureau et de loisirs de la Ville de Baie-Comeau, section locale 2641 - SCFP. L'abolition du poste sera effective au départ à la retraite de son titulaire et la création du nouveau poste sera effective à la signature du départ à la retraite de son titulaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.1.2. Plan d'action annuel à l'égard des personnes handicapées (bilan 2025 et mise à jour 2026)

2026-101

Il est proposé par : Sylvain Girard
Appuyé(e) par : Lysandre St-Pierre

De donner suite au rapport du directeur de la culture et des loisirs portant le numéro CL2026-07 et d'accepter le bilan 2025 et la mise à jour 2026 du Plan d'action 2024-2026 à l'égard des personnes handicapées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.1.3. Programme La culture à l'école - Appui de la Municipalité

2026-102

Il est proposé par : Sylvain Girard
Appuyé(e) par : Lysandre St-Pierre

De donner suite au rapport du directeur de la culture et des loisirs portant le numéro CL2026-08 et que la Ville exprime son appui officiel à la démarche initiée par Culture Côte-Nord visant à sensibiliser les instances décisionnelles sur l'importance de maintenir et préserver l'intégrité du programme La culture à l'école.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.1.4. Regroupement d'assurances - Protection de la réputation des élu(e)s et hauts fonctionnaires contre la diffamation, le harcèlement et les propos haineux et assurances responsabilité pénale en matière de santé et sécurité

2026-103

Considérant que, conformément à l'article 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes*, la Ville de Baie-Comeau peut participer à un regroupement d'assurances avec l'UMQ;

Considérant que la Ville de Baie-Comeau souhaite se joindre au regroupement d'assurances en commun de l'UMQ, à titre de municipalité participante, pour l'acquisition d'assurances protection de la réputation des élues, élus et hauts fonctionnaires contre la diffamation, le harcèlement et les propos haineux et d'assurances responsabilité pénale en matière de santé et sécurité (ci-après le « **Regroupement d'assurances** »);

Considérant que la période visée par le contrat d'assurance issu du Regroupement d'assurances est du 31 mars 2026 au 30 mars 2031;

Considérant que l'UMQ agit à titre de mandataire du Regroupement d'assurances, notamment pour la préparation de la documentation, la procédure de publication d'avis d'intention, l'octroi du contrat d'assurances et le renouvellement, le cas échéant;

Considérant que la Ville de Baie-Comeau, à titre de municipalité participante au Regroupement d'assurances, s'engage à effectuer l'achat de ses assurances auprès du soumissionnaire retenu, conformément aux lois applicables, et à fournir les renseignements requis à cette fin;

Considérant que les protections et conditions afférentes aux assurances sont prévues dans des polices d'assurance ou certificats émis au nom de chaque municipalité participante;

Considérant que la Ville de Baie-Comeau demeure responsable du paiement de ses primes et de ses frais, notamment les **frais d'administration** applicables en faveur de l'UMQ;

Considérant que, bien que l'UMQ, en tant qu'adjudicateur, prenne les précautions raisonnables à l'égard des présentes, chaque partie membre du regroupement s'engage à régler elle-même tout litige qui pourrait survenir suite ou à l'occasion des présentes, y compris celui entre elle et l'assureur ou le courtier de ce dernier;

Considérant que, sous réserve des dispositions légales applicables, une municipalité peut adhérer ultérieurement au regroupement, s'en retirer ou être expulsée selon les modalités établies par le Regroupement d'assurances;

Il est proposé par : Sylvain Girard
Appuyé(e) par : Lysandre St-Pierre

De donner suite au rapport de la greffière et directrice des affaires juridiques portant le numéro GC2026-24 afin :

Que la Ville de Baie-Comeau joigne le Regroupement d'assurances de l'UMQ, à titre de municipalité participante, en vue de l'octroi d'un contrat d'assurances pour la protection de la réputation des élues, élus et hauts fonctionnaires contre la diffamation, le harcèlement et les propos haineux et d'assurances responsabilité pénale en matière de santé et sécurité, pour la période du **31 mars 2026 au 30 mars 2031**;

Que la Ville de Baie-Comeau mandate l'UMQ pour agir à titre de mandataire du Regroupement d'assurances, notamment afin de préparer et de procéder à la publication d'un avis d'intention, à l'octroi du contrat d'assurance et à son administration, dont son renouvellement;

Que la Ville de Baie-Comeau autorise le maire ou la greffière à signer, pour et au nom de la Ville de Baie-Comeau, tout document, tout formulaire, tout contrat ou toute autre formalité requis en lien avec le Regroupement d'assurances, pour donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.1.5. Modification de la limite de vitesse à 30 km/h

2026-104

Il est proposé par : Sylvain Girard
Appuyé(e) par : Lysandre St-Pierre

De donner suite au rapport du directeur de la sécurité publique et protection incendie portant le numéro DSP2026-06 et d'accepter le prolongement de la zone de 30 km/h sur les boulevards Joliet et Manicouagan ainsi que les modifications proposées en ce qui concerne la nouvelle configuration des stationnements dans la zone du parc des Pionniers.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.1.6. Appel d'offres 2026-02 - Chargeur sur roues de catégorie 735 selon le répertoire de taux de location

2026-105

Il est proposé par : Sylvain Girard
Appuyé(e) par : Lysandre St-Pierre

De donner suite au rapport du directeur des travaux publics portant le numéro TP2026-09 et d'accorder le contrat d'acquisition d'un chargeur sur roues à Société NORS Construction Equipement Canada ST, pour la somme de 356 900 \$, plus les taxes applicables, le tout découlant de l'appel d'offres 2026-02. Ce montant sera financé à même le fonds de roulement et remboursé sur une période de sept ans.

Il est également résolu d'autoriser le directeur des travaux publics ou son remplaçant à signer tous les documents nécessaires.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2. Comité général du 9 mars 2026

4.2.1. Abolition d'un poste de conseiller en développement économique - Service du développement économique

2026-106

Il est proposé par : Marc Rainville
Appuyé(e) par : Carole Deschênes

De donner suite au rapport de la directrice des ressources humaines portant le numéro RH2026-15 et de procéder à l'abolition du deuxième poste de conseiller en développement économique laissé vacant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2.2. Rapport de dépenses de plus de 10 000 \$ et inférieures au seuil d'appel d'offres public

2026-107

Il est proposé par : Marc Rainville
Appuyé(e) par : Carole Deschênes

De donner suite au rapport du directeur de la culture et des loisirs portant le numéro CL2026-10 et d'accepter pour dépôt son rapport de dépenses de plus de 10 000 \$ et inférieures au seuil d'appel d'offres public pour le mois de janvier 2026.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2.3. Appui de la Ville de Baie-Comeau aux projets de centrale photovoltaïque, nommés Baie-Comeau 1, Baie-Comeau 2 et Baie-Comeau 3 et développés par SoléoÉnergie inc.

2026-108

Considérant que ce projet s'inscrit dans la transition énergétique du Québec et dans les objectifs gouvernementaux de décarbonation de l'économie à l'horizon 2050;

Considérant que ces projets s'inscrivent dans la transition énergétique du Québec et dans les objectifs gouvernementaux de décarbonation de l'économie à l'horizon 2025;

Considérant que la Société d'expansion de Baie-Comeau a signé trois promesses de bail avec l'entreprise;

Considérant que la Ville de Baie-Comeau reconnaît l'intérêt de favoriser le développement des énergies renouvelables et d'encourager les initiatives contribuant à la diversification économique et à la création d'emplois;

Considérant que la Ville souhaite collaborer activement avec SoléoÉnergie inc. afin de maximiser les retombées positives du projet pour la communauté;

Considérant que l'entreprise souhaite créer un comité de surveillance impliquant notamment la communauté de Pessamit afin de faciliter l'acceptabilité sociale;

Considérant que SoléoÉnergie inc., prépare une soumission dans le cadre de l'appel d'offres 2025-01 et développe sur le territoire de la Ville de Baie-Comeau le(s) projet(s) nommé(s) « Baie-Comeau 1, Baie-Comeau 2 et Baie-Comeau 3 »;

Considérant que le promoteur doit joindre à sa soumission une preuve d'appui du milieu local, sous forme d'une résolution émanant de l'autorité locale compétente;

Il est proposé par : Marc Rainville
Appuyé(e) par : Carole Deschênes

De donner suite au rapport de la directrice du développement économique portant le numéro DE2026-08 et :

- d'appuyer les projets de centrale(s) photovoltaïque(s) intitulé(s) « Baie-Comeau 1 », « Baie-Comeau 2 », « Baie-Comeau 3 », développés par SoléoÉnergie inc., dans le cadre de l'appel d'offres Hydro-Québec A/O 2025-01;

- de déclarer que cet appui n'accorde aucune exclusivité et ne limite pas la compétitivité de l'appel d'offres;
- d'entériner la participation de la Ville au comité de surveillance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2.4. Rapport de dépenses de plus de 10 000 \$ et inférieures au seuil d'appel d'offres public

2026-109

Il est proposé par : Marc Rainville
Appuyé(e) par : Carole Deschênes

De donner suite au rapport de la greffière et directrice des affaires juridiques portant le numéro GC2026-25 et d'accepter pour dépôt son rapport de dépenses de plus de 10 000 \$ et inférieures au seuil d'appel d'offres public pour le mois de janvier 2026.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2.5. Demande d'appui - Réfection de la passerelle Manicouagan

2026-110

Attendu que la MRC de Manicouagan a instauré le Fonds de mise en valeur du territoire public intramunicipal (FMVTPI);

Attendu que dans le cadre de ce programme, les municipalités sont appelées à appuyer les projets qui leur seront soumis par les intervenants du milieu;

Attendu que l'Association des motoneigistes Manicouagan inc. a déposé un projet de réfection de la passerelle Manicouagan;

Attendu qu'en grande partie, les activités de ce projet se dérouleront sur le territoire de la ville de Baie-Comeau;

Il est proposé par : Marc Rainville
Appuyé(e) par : Carole Deschênes

De donner suite au rapport de la greffière et directrice des affaires juridiques portant le numéro GC2026-26 et d'appuyer le projet de réfection de la passerelle Manicouagan de l'Association des motoneigistes Manicouagan inc.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2.6 Nomination d'un répondant en lobbyisme

2026-111

Il est proposé par : Marc Rainville
Appuyé(e) par : Carole Deschênes

De donner suite au rapport de la greffière et directrice des affaires juridiques portant le numéro GC2026-27 et de nommer M^e Alex Marin à titre de répondant en matière de lobbyisme pour la Ville de Baie-Comeau.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2.7. Libération d'engagements au fonds de roulement - Projets divers

2026-112

Il est proposé par : Marc Rainville
Appuyé(e) par : Carole Deschênes

De donner suite au rapport de la trésorière et directrice des ressources financières et matérielles portant le numéro TR2026-11 et de libérer les soldes résiduels provenant du fonds de roulement pour des projets divers, totalisant la somme de 242 917,35 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2.8. Rapport de dépenses de plus de 10 000 \$ et inférieures au seuil d'appel d'offres public

2026-113

Il est proposé par : Marc Rainville
Appuyé(e) par : Carole Deschênes

De donner suite au rapport de la trésorière et directrice des ressources financières et matérielles portant le numéro TR2026-12 et d'accepter pour dépôt son rapport de dépenses de plus de 10 000 \$ et inférieures au seuil d'appel d'offres public pour le mois de janvier 2026.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2.9. Listes de comptes 2026-01, 2026-02, 2026-03, 2026-04 et 2026-05

2026-114

Il est proposé par : Marc Rainville
Appuyé(e) par : Carole Deschênes

De donner suite au rapport de la trésorière et directrice des ressources financières et matérielles portant le numéro TR2026-13 et d'approuver le paiement des comptes mentionnés sur les listes 2026-01, 2026-02, 2026-03, 2026-04 et 2026-05 pour les périodes 01, 02, 03, 04 et 05 pour l'année 2026.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2.10. Radiation des mauvaises créances de l'année 2025

2026-115

Il est proposé par : Marc Rainville
Appuyé(e) par : Carole Deschênes

De donner suite au rapport de la trésorière et directrice des ressources financières et matérielles portant le numéro TR2026-14 et d'approuver la liste de radiation des mauvaises créances de l'exercice financier qui s'est terminé le 31 décembre 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2.11. Nomination au Service des ressources financières et matérielles - Commis à la comptabilité

2026-116

Il est proposé par : Marc Rainville
Appuyé(e) par : Carole Deschênes

De donner suite au rapport de la directrice des ressources humaines portant le numéro RH2026-10, afin de procéder à la nomination de madame Véronique Brisson au poste de commis à la comptabilité au Service des ressources financières et matérielles, selon les termes de la convention collective en vigueur du Syndicat des employés de bureau et de loisirs de la Ville de Baie-Comeau, section locale 2641-SCFP, sous réserve notamment de la période de probation, des examens médicaux et toute autre vérification pouvant s'avérer nécessaire. Il s'agit d'un poste laissé vacant suite à un mouvement interne.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2.12. Nomination au Service de la sécurité publique et protection incendie - Pompier

2026-117

Il est proposé par : Marc Rainville
Appuyé(e) par : Carole Deschênes

De donner suite au rapport de la directrice des ressources humaines portant le numéro RH2026-13, afin de procéder à la nomination de monsieur Elliott Fortin Robinson au poste de pompier au Service de la sécurité publique et protection incendie, selon les termes de la convention collective en vigueur du Syndicat des pompiers du Québec, section locale Baie-Comeau - SCFP 7168, sous réserve notamment de la période de probation, des examens médicaux et toute autre vérification pouvant s'avérer nécessaire. Il s'agit d'un poste laissé vacant suite à un départ à la retraite.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2.13. Nomination au Service des technologies de l'information - Technicien en informatique

2026-118

Il est proposé par : Marc Rainville
Appuyé(e) par : Carole Deschênes

De donner suite au rapport de la directrice des ressources humaines portant le numéro RH2026-14 afin de procéder à la nomination de monsieur Alpha Ba au poste de technicien en informatique au Service des technologies de l'information, selon les termes de la convention collective en vigueur du Syndicat des employés de bureau et de loisirs de la Ville de Baie-Comeau, section locale 2641-SCFP, sous réserve notamment de la période de probation, des examens médicaux et toute autre vérification pouvant s'avérer nécessaire. Il s'agit d'un nouveau poste.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2.14. Rapport de dépenses de plus de 10 000 \$ et inférieures au seuil d'appel d'offres public

2026-119

Il est proposé par : Marc Rainville
Appuyé(e) par : Carole Deschênes

De donner suite au rapport du directeur de la sécurité publique et protection incendie portant le numéro DSP2026-07 et d'accepter pour dépôt son rapport de dépenses de plus de 10 000 \$ et inférieures au seuil d'appel d'offres public pour le mois de janvier 2026.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2.15. Dépôt du rapport annuel 2025 du SCRSI

2026-120

Il est proposé par : Marc Rainville
Appuyé(e) par : Carole Deschênes

De donner suite au rapport du directeur de la sécurité publique et protection incendie portant le numéro DSP2026-08 et d'accepter le dépôt du rapport annuel d'activités 2025 du schéma de couverture de risques en sécurité incendie.

Ce rapport sera transmis à la MRC de Manicouagan pour dépôt au ministère de la Sécurité publique, et ce, conformément à l'article 35 de la *Loi sur la sécurité incendie* et en référence à l'action 10 du schéma de couverture de risques en sécurité incendie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2.16. Rapport de dépenses de plus de 10 000 \$ et inférieures au seuil d'appel d'offres public

2026-121

Il est proposé par : Marc Rainville
Appuyé(e) par : Carole Deschênes

De donner suite au rapport du directeur des technologies de l'information portant le numéro TI2026-02 et d'accepter pour dépôt son rapport de dépenses de plus de 10 000 \$ et inférieures au seuil d'appel d'offres public pour le mois de janvier 2026.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2.17. Rapport de dépenses de plus de 10 000 \$ et inférieures au seuil d'appel d'offres public

2026-122

Il est proposé par : Marc Rainville
Appuyé(e) par : Carole Deschênes

De donner suite au rapport du directeur des travaux publics portant le numéro TP2026-10 et d'accepter pour dépôt son rapport de dépenses de plus de 10 000 \$ et inférieures au seuil d'appel d'offres public pour le mois de janvier 2026.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2.18. Compte rendu de la rencontre du comité consultatif d'urbanisme tenue le jeudi 19 février 2026

2026-123

Il est proposé par : Marc Rainville
Appuyé(e) par : Carole Deschênes

De donner suite au rapport du directeur de l'urbanisme et du développement durable portant le numéro URB2026-14 et d'accepter, pour dépôt, le compte rendu de la réunion du comité consultatif d'urbanisme qui s'est tenue le jeudi 19 février 2026, à 15 h 30.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2.19. Journées de gratuité du transport urbain et adapté

2026-124

Il est proposé par : Marc Rainville
Appuyé(e) par : Carole Deschênes

De donner suite au rapport du directeur de l'urbanisme et du développement durable portant le numéro URB2026-15 et d'accepter d'offrir des gratuités aux citoyens pour les services de transport collectif urbain et adapté, le 25 mars 2026 lors de la Journée mondiale des transports en commun. Il est également résolu d'offrir la même gratuité le 22 avril 2026 dans le cadre du Jour de la Terre et le 26 novembre 2026 dans le cadre de la Journée mondiale des transports durables. De plus, il est résolu d'appliquer ces mêmes gratuités pour les quatre années subséquentes, soit 2027 à 2030.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.3. Comité général du 16 mars 2026

4.3.1. Rénovation de façades de bâtiments commerciaux - 704, rue De Puyjalon - Geneviève Rioux Savard Photographe inc.

2026-125

Il est proposé par : Marc Rainville
Appuyé(e) par : Carole Deschênes

De donner suite au rapport de la directrice du développement économique portant le numéro DE2026-07 et d'accorder une aide financière d'un montant maximal de 24 698 \$ à Geneviève Rioux Savard Photographe inc. pour la rénovation de la façade de son bâtiment commercial situé au 704, rue De Puyjalon.

L'aide financière sera versée au demandeur sous présentation des factures et à la suite d'une inspection sur place des travaux réalisés par un employé de la Ville de Baie-Comeau.

Cette aide sera versée en vertu de l'article 92.1 de la *Loi sur les compétences municipales* qui permet d'accorder une aide n'excédant pas 250 000 \$ par exercice financier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.3.2. Rapport de dépenses de plus de 10 000 \$ et inférieures au seuil d'appel d'offres public

2026-126

Il est proposé par : Marc Rainville
Appuyé(e) par : Carole Deschênes

De donner suite au rapport du directeur de l'électricité portant le numéro EL2026-03 et d'accepter pour dépôt son rapport de dépenses de plus de 10 000 \$ et inférieures au seuil d'appel d'offres public pour le mois de février 2026.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.3.3. Engagement de remise en état des lieux - Travaux de construction de la phase III du parc industriel Jean-Noël Tessier

2026-127

Attendu que la Municipalité prévoit réaliser des travaux de construction d'une rue et de réseaux d'eau potable, de procédé et usées qui nécessitent des travaux dans l'emprise de la route 389 (avenue du Labrador) du ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD);

Attendu que l'obtention d'une permission de voirie est nécessaire pour l'exécution de ces travaux;

Attendu que la Municipalité doit s'engager formellement à remettre les lieux en leur état original ou dans un état jugé satisfaisant par le Ministère;

Il est proposé par : Marc Rainville
Appuyé(e) par : Carole Deschênes

De donner suite au rapport du directeur de l'ingénierie portant le numéro ST2026-05 et d'autoriser la présentation de la demande de travaux au MTMD.

Il est également résolu de confirmer l'engagement de la Municipalité de Baie-Comeau à effectuer, à ses frais, la **remise en état complète** des lieux dès la fin des travaux.

De plus, il est résolu d'autoriser monsieur Dave Therrien, directeur du Service de l'ingénierie, ou son remplaçant, à signer tout document relatif à cet engagement et à la surveillance des travaux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.3.4. Engagement de remise en état des lieux - Travaux d'aménagement d'une intersection avec feux de circulation sur le boulevard Pierre-Ouellet

2026-128

Attendu que la Municipalité prévoit réaliser des travaux d'aménagement d'une intersection avec feux de circulation sur le boulevard Pierre-Ouellet au croisement de l'avenue des Hémérocailles dans l'emprise du ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD);

Attendu que l'obtention d'une permission de voirie est nécessaire pour l'exécution de ces travaux;

Attendu que la Municipalité doit s'engager formellement à remettre les lieux en leur état original ou dans un état jugé satisfaisant par le Ministère;

Il est proposé par : Marc Rainville
Appuyé(e) par : Carole Deschênes

De donner suite au rapport du directeur de l'ingénierie portant le numéro ST2026-06 et d'autoriser la présentation de la demande de travaux au MTMD.

Il est également résolu de confirmer l'engagement de la Municipalité de Baie-Comeau à effectuer, à ses frais, la **remise en état complète** des lieux dès la fin des travaux.

De plus, il est résolu d'autoriser monsieur Dave Therrien, directeur du Service de l'ingénierie, ou son remplaçant, à signer tout document relatif à cet engagement et à la surveillance des travaux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.3.5. Rapport de dépenses de plus de 10 000 \$ et inférieures au seuil d'appel d'offres public

2026-129

Il est proposé par : Marc Rainville
Appuyé(e) par : Carole Deschênes

De donner suite au rapport du directeur de l'ingénierie portant le numéro ST2026-07 et d'accepter pour dépôt son rapport de dépenses de plus de 10 000 \$ et inférieures au seuil d'appel d'offres public pour le mois de février 2026.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.3.6. Autorisation pour l'utilisation d'un budget discrétionnaire par district - Année budgétaire 2026

2026-130

Considérant que lors de l'adoption du budget 2026, le conseil a réservé un budget discrétionnaire spécifique totalisant 24 000 \$, soit 3 000 \$ par conseiller pour la réalisation de dépenses de quartier;

Il est proposé par : Marc Rainville
Appuyé(e) par : Carole Deschênes

De donner suite au rapport de la trésorière et directrice des ressources financières et matérielles portant le numéro TR2026-15 et d'autoriser l'utilisation d'un budget discrétionnaire maximal de 24 000 \$, soit 3 000 \$ par conseiller, pour la réalisation de dépenses de quartier pour l'année 2026.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.3.7. Rapport d'activités de la trésorière pour les élections municipales du 2 novembre 2025, au 31 décembre 2025

2026-131

Il est proposé par : Marc Rainville
Appuyé(e) par : Carole Deschênes

De donner suite au rapport de la trésorière et directrice des ressources financières et matérielles portant le numéro TR2026-17 et d'accepter le dépôt du rapport d'activités de la trésorière pour les élections municipales du 2 novembre 2025, au 31 décembre 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.3.8. Nomination au Service de la sécurité publique et protection incendie - Chef aux opérations - prévention et formation

2026-132

Il est proposé par : Marc Rainville
Appuyé(e) par : Carole Deschênes

De donner suite au rapport de la directrice des ressources humaines portant le numéro RH2026-16, afin de procéder à la nomination de monsieur Olivier Gauthier au poste de chef aux opérations - prévention et formation au Service de la sécurité publique et protection incendie, selon les conditions normatives du personnel cadre en vigueur, sous réserve notamment de la période de probation, des examens médicaux et toute autre vérification pouvant s'avérer nécessaire. Il s'agit de la création d'un nouveau poste.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.3.9. Liste des embauches - Février 2026

2026-133

Il est proposé par : Marc Rainville
Appuyé(e) par : Carole Deschênes

De donner suite au rapport de la directrice des ressources humaines portant le numéro RH2026-17 et d'accepter pour dépôt la liste des embauches pour le mois de février 2026.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.3.10. Nomination au Service des ressources humaines - Commis secrétaire volante

2026-134

Il est proposé par : Marc Rainville
Appuyé(e) par : Carole Deschênes

De donner suite au rapport de la directrice des ressources humaines portant le numéro RH2026-18, afin de procéder à la nomination de madame Anne-Sophie De Falchi au poste de commis secrétaire volante au Service des ressources humaines, selon les termes de la convention collective en vigueur du Syndicat des employés de bureau et de loisirs de la Ville de Baie-Comeau, section locale 2641-SCFP, sous réserve notamment de la période de probation, des examens médicaux et toute autre vérification pouvant s'avérer nécessaire. Il s'agit d'un poste laissé vacant suite à un départ.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.3.11. Nomination au Service des ressources financières et matérielles - Analyste financière

2026-135

Il est proposé par : Marc Rainville
Appuyé(e) par : Carole Deschênes

De donner suite au rapport de la directrice des ressources humaines portant le numéro RH2026-19, afin de procéder à la nomination de madame Catherine Dumont au poste d'analyste financière au Service des ressources financières et matérielles, selon les conditions normatives du personnel cadre en vigueur, sous réserve notamment de la période de probation, des examens médicaux et toute autre vérification pouvant s'avérer nécessaire. Il s'agit d'un poste qui sera vacant à la suite d'un mouvement interne.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.3.12. Appel d'offres 2026-01 - Acquisition d'un camion sableur

2026-136

Il est proposé par : Marc Rainville
Appuyé(e) par : Carole Deschênes

De donner suite au rapport du directeur des travaux publics portant le numéro TP2026-11 et d'accorder le contrat de fourniture d'un camion 10 roues avec équipement de déneigement à Camions Advantage inc., pour une somme de 504 275 \$, plus les taxes applicables, le tout découlant de l'appel d'offres 2026-01. Ce montant déduit de la vente du camion n° 128 qui représente une somme de 459 275 \$, plus les taxes applicables sera financé à même le fonds de roulement et remboursé sur une période de sept ans.

Il est également résolu d'autoriser le directeur des travaux publics ou son remplaçant à signer tous les documents nécessaires.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.3.13. Remplacement de la résolution 2026-78 - Appel d'offres 2025-67 - Financement crédit-bail camion 12 roues de type Roll-off

2026-137

Il est proposé par : Marc Rainville
Appuyé(e) par : Carole Deschênes

De donner suite au rapport du directeur des travaux publics portant le numéro TP2026-12 et d'accorder le contrat de financement crédit-bail d'un camion 12 roues Roll-off au crédit-bailleur la Banque Toronto Dominion, pour la somme de 474 693,40 \$, plus les taxes applicables, le tout découlant de l'appel d'offres 2025-67. La somme financée avant taxes est de 414 389,00 \$, au taux d'intérêt de 4,53 %, payable en 60 versements mensuels de 7 702,04 \$.

Il est également résolu d'autoriser le directeur des travaux publics, ou son remplaçant, à signer tous les documents nécessaires.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. DÉROGATIONS MINEURES ET DEMANDES D'USAGE CONDITIONNEL

5.1. Dérogation mineure - 1468, rue Divet

2026-138

Considérant que la dérogation demandée ne concerne aucun objectif du plan d'urbanisme;

Considérant que l'application du règlement cause un préjudice sérieux à la personne qui procède à la demande de dérogation;

Considérant que la dérogation demandée ne semble pas porter atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété;

Considérant que la dérogation n'a pas pour effet d'aggraver les risques en matière de sécurité publique ni de santé publique et qu'elle ne porte pas atteinte à la qualité de l'environnement ni au bien-être en général;

Considérant que la demande vise des travaux ayant fait l'objet d'un permis de construction portant le numéro 783-2C-2014 et semblent avoir été effectués de bonne foi;

Considérant que la dérogation demandée relève d'un caractère mineur;

Il est proposé par : Serge Deschênes

Appuyé(e) par : Sylvain Girard

D'accepter la demande de dérogation mineure permettant de régulariser l'implantation de la remise située en cour arrière, pour la résidence située au 1468, rue Divet. La remise possède une marge de recul arrière de 0,43 m, alors que la réglementation d'urbanisme prévoit une marge de recul arrière minimale de 0,9 m pour ce type de bâtiment.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.2. Dérogation mineure - Lot 5 201 659 (301, rue des Campanules)

2026-139

Considérant que la dérogation demandée ne concerne aucun objectif du plan d'urbanisme;

Considérant que l'application du règlement cause un préjudice sérieux à la personne qui procède à la demande de dérogation;

Malgré que la dérogation demandée pourrait porter atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété;

Considérant que la dérogation n'a pas pour effet d'aggraver les risques en matière de sécurité publique ni de santé publique et qu'elle ne porte pas atteinte à la qualité de l'environnement ni au bien-être en général;

Considérant que la demande vise des travaux projetés, non débutés sur le terrain, mais entièrement terminés en usine (maison préfabriquée), ayant fait l'objet d'une demande de permis de construction portant le numéro 2026-30017;

Considérant que la dérogation demandée relève d'un caractère mineur;

Il est proposé par : Marc Rainville

Appuyé(e) par : Michel Beaulieu

D'accepter la demande de dérogation mineure permettant la construction d'une résidence unifamiliale isolée sur le lot 5 201 659 (301, rue des Campanules). La résidence posséderait une hauteur de 4,9 m, alors que la réglementation d'urbanisme prévoit que la hauteur de toute habitation ne doit pas différer de plus de 30 % par rapport à une habitation située sur un lot adjacent sur la même rue, soit une hauteur minimale de 5,57 m dans ce cas-ci.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.3. Dérogation mineure - Lot 3 209 791 (avenue Arthur-A.-Schmon)

2026-140

Considérant que la dérogation demandée ne concerne aucun objectif du plan d'urbanisme;

Considérant que l'application du règlement ne cause pas un préjudice sérieux à la personne qui procède à la demande de dérogation;

Considérant que la dérogation demandée pourrait porter atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété;

Considérant que la dérogation n'a pas pour effet d'aggraver les risques en matière de sécurité publique ni de santé publique et qu'elle ne porte pas atteinte à la qualité de l'environnement ni au bien-être en général;

Considérant que la demande vise des travaux ayant fait l'objet d'une demande d'information sur la réglementation;

Considérant que la dérogation demandée relève d'un caractère mineur;

Considérant que des résidences de même gabarit se trouvent déjà de l'autre côté de la rue et que la densité est plus élevée dans ce secteur;

Considérant que le terrain est très grand et qu'il serait possible de déplacer légèrement le bâtiment vers l'ouest pour l'espacer de la résidence voisine;

Il est proposé par : Bernard Levesque

Appuyé(e) par : Serge Deschênes

D'accepter la demande de dérogation mineure permettant la construction d'une résidence multifamiliale de six logements sur le lot 3 209 791 (avenue Arthur-A.-Schmon). La résidence posséderait une hauteur de 11,45 m, alors que la réglementation d'urbanisme prévoit que la hauteur de toute habitation ne doit pas différer de plus de 30 % par rapport à une habitation située sur un lot adjacent sur la même rue, soit une hauteur minimale de 8,5 m dans ce cas-ci.

L'acceptation de la demande est conditionnelle à ce que le bâtiment soit déplacé vers l'ouest afin de conserver une bande boisée composée des arbres matures existants, entre le terrain voisin et celui du demandeur, et ce, dans le but de créer une coupure entre les deux types de résidence. Cette bande boisée créerait l'effet visuel d'un terrain vacant entre les deux résidences et atténuerait leur différence de hauteur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. AFFAIRES NOUVELLES

6.1. Dépôt du certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter concernant le Règlement 2026-1150 modifiant le Règlement 2022-1049 afin d'augmenter la dépense et l'emprunt pour un montant additionnel de 992 900 \$, annulant et remplaçant le Règlement 2025-1143

2026-141

Est déposé, conformément à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, un certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter concernant le *Règlement 2026-1150 modifiant le Règlement 2022-1049 afin d'augmenter la dépense et l'emprunt pour un montant additionnel de 992 900 \$, annulant et remplaçant le Règlement 2025-1143*.

Cette consultation publique s'est tenue les 17, 18 et 19 février 2026 et aucune demande de scrutin référendaire n'a été enregistrée.

Il est proposé par : Joannie Lajeunesse

Appuyé(e) par : Michel Beaulieu

Que considérant le résultat de la procédure d'enregistrement, le règlement est réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.2. Dépôt du certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter concernant le Règlement 2026-1151 modifiant le Règlement 2024-1120 afin d'augmenter la dépense et l'emprunt pour un montant additionnel de 1 676 740 \$

2026-142

Est déposé, conformément à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, un certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter concernant le *Règlement 2026-1151 modifiant le Règlement 2024-1120 afin d'augmenter la dépense et l'emprunt pour un montant additionnel de 1 676 740 \$*.

Cette consultation publique s'est tenue les 3, 4 et 5 mars 2026 et aucune demande de scrutin référendaire n'a été enregistrée.

Il est proposé par : Serge Deschênes

Appuyé(e) par : Sylvain Girard

Que considérant le résultat de la procédure d'enregistrement, le règlement est réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. AVIS DE MOTION

7.1. Projet de règlement modifiant le Règlement 93-367 créant un fonds de roulement

AM-2026-09

La conseillère Carole Deschênes donne avis de motion indiquant que lors d'une prochaine séance, il sera soumis pour adoption au conseil un projet de règlement modifiant le *Règlement 93-367 créant un fonds de roulement*.

Ce règlement est adopté afin d'augmenter le fonds de roulement de 2 000 000 \$ en appropriant cette somme à même l'excédent de fonctionnement non affecté au 31 décembre 2024.

7.2. Projet de règlement établissant les tarifs d'électricité et les conditions de leur application sur le territoire de la ville de Baie-Comeau

AM-2026-10

Le conseiller Sylvain Girard donne avis de motion indiquant que lors d'une prochaine séance, il sera soumis pour adoption au conseil un projet de règlement établissant les tarifs d'électricité et les conditions de leur application sur le territoire de la ville de Baie-Comeau.

Ce règlement est adopté afin de modifier les tarifs d'électricité pour le réseau de la Ville de Baie-Comeau suite à la hausse tarifaire moyenne de 3 % adoptée par décret du gouvernement pour l'ensemble des tarifs d'électricité. Les nouveaux tarifs sont applicables à compter du 1^{er} avril 2026.

7.3. Projet de règlement concernant la tarification des services dispensés par la Ville de Baie-Comeau

AM-2026-11

Le conseiller Serge Deschênes donne avis de motion indiquant que lors d'une prochaine séance, il sera soumis pour adoption au conseil un projet de règlement concernant la tarification des services dispensés par la Ville de Baie-Comeau.

Ce règlement est adopté afin d'appliquer une indexation à la plupart des tarifs municipaux.

8. DÉPÔT DE PROJETS DE RÈGLEMENT

8.1. Dépôt d'un projet de règlement modifiant le Règlement 93-367 créant un fonds de roulement

2026-143

Il est proposé par : Sylvain Girard
Appuyé(e) par : Lysandre St-Pierre

D'accepter pour dépôt le projet de règlement modifiant le *Règlement 93-367 créant un fonds de roulement*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.2. Dépôt d'un projet de règlement établissant les tarifs d'électricité et les conditions de leur application sur le territoire de la ville de Baie-Comeau

2026-144

Il est proposé par : Carole Deschênes
Appuyé(e) par : Joannie Lajeunesse

D'accepter pour dépôt le projet de règlement établissant les tarifs d'électricité et les conditions de leur application sur le territoire de la ville de Baie-Comeau.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.3. Dépôt d'un projet de règlement concernant la tarification des services dispensés par la Ville de Baie-Comeau

2026-145

Il est proposé par : Bernard Levesque
Appuyé(e) par : Serge Deschênes

D'accepter pour dépôt le projet de règlement concernant la tarification des services dispensés par la Ville de Baie-Comeau.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. ADOPTION DE RÈGLEMENTS

9.1. Règlement 2026-1152 abrogeant le Règlement 2015-869 établissant un programme de crédits de taxes pour immeubles industriels dans le parc Jean-Noël-Tessier

2026-146

Considérant que le développement de la phase III du parc Jean-Noël-Tessier nécessite d'importants investissements en infrastructures municipales afin d'accueillir de nouveaux promoteurs;

Considérant qu'un programme de crédit de taxes en vigueur pourrait nuire à la Ville quant à l'obtention de financement pour la réalisation des travaux requis;

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a été donné lors d'une séance publique du conseil municipal tenue le 16 février 2026 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance;

Il est proposé par : Carole Deschênes
Appuyé(e) par : Joannie Lajeunesse

D'adopter le *Règlement 2026-1152 abrogeant le Règlement 2015-869 établissant un programme de crédits de taxes pour immeubles industriels dans le parc Jean-Noël-Tessier.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.2. Règlement 2026-1153 modifiant le Règlement 96-483 concernant les nuisances et l'environnement

2026-147

Considérant qu'il y a lieu de modifier ce règlement afin de mieux baliser les demandes d'affichage public, notamment la façon de faire des demandes et la durée d'affichage à respecter;

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance publique du conseil municipal tenue le 16 février 2026 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance;

Il est proposé par : Lysandre St-Pierre
Appuyé(e) par : Michel Beaulieu

D'adopter le *Règlement 2026-1153 modifiant le Règlement 96-483 concernant les nuisances et l'environnement.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.3. Règlement 2026-1154 modifiant le Règlement 2013-832 sur la régie interne et les règles administratives

2026-148

Considérant qu'il y a lieu d'apporter certaines modifications au *Règlement 2013-832 sur la régie interne et les règles administratives* afin de mettre à jour certains articles;

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance publique du conseil municipal tenue le 16 février 2026 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance;

Il est proposé par : Sylvain Girard
Appuyé(e) par : Bernard Levesque

D'adopter le *Règlement 2026-1154 modifiant le Règlement 2013-832 sur la régie interne et les règles administratives.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.4. Règlement 2026-1155 concernant la construction de rues et le prolongement des réseaux municipaux - Parc Jean-Noël-Tessier - Emprunt de 14 533 900 \$

2026-149

Considérant que le conseil municipal désire procéder au développement des infrastructures du parc industriel Jean-Noël-Tessier;

Considérant que le coût de ces travaux s'élève à 14 533 900 \$, incluant les taxes, imprévus et frais de financement, suivant l'estimation des coûts préparée par le Service de l'ingénierie de la Ville;

Considérant que la Ville ne dispose pas des deniers nécessaires à même ses prévisions budgétaires pour supporter le coût de ces travaux;

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance publique du conseil municipal tenue le 16 février 2026 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance;

Il est proposé par : Marc Rainville
Appuyé(e) par : Michel Beaulieu

D'adopter le *Règlement 2026-1155 concernant la construction de rues et le prolongement des réseaux municipaux - Parc Jean-Noël-Tessier - Emprunt de 14 533 900 \$*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.5. Règlement 2026-1156 - Travaux d'immobilisations 2026 - Emprunt de 4 965 100 \$

2026-150

Considérant que le conseil municipal désire procéder à des travaux d'immobilisations, de mise à niveau des bâtiments municipaux et autres travaux divers en 2026;

Considérant que le coût de ces travaux s'élève à 4 965 100 \$, incluant les taxes, imprévus et frais de financement, suivant l'estimation des coûts préparée par le Service de l'ingénierie de la Ville;

Considérant que la Ville ne dispose pas des deniers nécessaires à même ses prévisions budgétaires pour supporter le coût de ces travaux;

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance publique du conseil municipal tenue le 16 février 2026 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance;

Il est proposé par : Serge Deschênes
Appuyé(e) par : Carole Deschênes

D'adopter le *Règlement 2026-1156 - Travaux d'immobilisations 2026 - Emprunt de 4 965 100 \$*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. CORRESPONDANCE ET PÉTITIONS

Aucun sujet n'est traité sous ce point.

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire invite les membres du conseil et les personnes présentes à poser des questions.

Philippe Boudreau, quartier Sainte-Amélie :

- Pose une question sur les terrains projetés pour le projet de SoléoÉnergie inc.

Martin Lafontaine, quartier La Chasse :

- Pose une question sur le projet de caserne de pompiers sur l'avenue Roméo-Vézina.

12. FERMETURE DE LA SÉANCE

2026-151

Il est proposé par : Carole Deschênes

Appuyé(e) par : Michel Beaulieu

Que l'ordre du jour étant épuisé, la présente séance est levée, il est 20 h 23.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

MICHEL DESBIENS
MAIRE

CLÉMENCE RICHARD
GREFFIÈRE